

30) 15) Établissement d'un plan topographique au 1/2000 d'une zone située au Sud de la Ville de Saint-Denis, comprise entre la Rivière Saint-Denis et la Ravine de Patates-à-Durand et s'étendant jusqu'au village du Brûlé.

M. le Maire donne lecture du rapport :

" Messieurs,

Par sa lettre en date du 24 Août dernier, le Cabinet AUDRY m'a proposé d'établir pour le compte de la Commune de Saint-Denis un plan topographique au 1/2000 de la zone située au Sud de la Ville de Saint-Denis, comprise entre la Rivière St-Denis et la Ravine de Patates-à-Durand et s'étendant jusqu'au village du Brûlé.

Ce plan serait effectué en planimétrie, à partir de documents cadastraux ; en altimétrie par restitution stéréophotogrammétrique de vues aériennes après collage au sol. Il comporterait des courbes de niveau à équidistance de 10 mètres avec intercalaires à 5 mètres dans les zones les moins accidentées.

Il serait présenté en 6 feuilles, format grand aigle, numérotées de 11 à 16 suivant le découpage amorcé par les plans MRL au 1/2000 couvrant déjà la Ville.

Si la Commune désire ne commander que les feuilles 11 - 12 et 13, constituant la première bande (couvrant 741 hectares), le travail pourrait être/.

effectué au prix de 1.450. frs. l'hectare. Il serait possible de limiter le dessin aux lits des rivières Saint-Denis et Patates-à-Durand, ce qui réduirait la surface de 30 hectares.

Si la Commune désire commander les 6 feuilles (couvrant 1482 hectares), le prix à l'hectare peut être ramené à 1.300. frs.

Les délais de livraison, à dater de la réception de la commande, seraient de deux mois pour les trois premières feuilles et de trois mois pour les trois autres.

Messieurs, je vous prie de me faire connaître votre avis à ce sujet. "

Le Maire : Je vous demande, Messieurs, d'exprimer par un vote la solution que vous préférez, si vous estimez que ces plans seraient utiles à la Commune.

M.M. MESNIER et CADET ayant demandé quelle est l'utilité de ces plans, le Maire répond qu'actuellement le Service du Cadastre ne délivre plus d'extraits cadastraux, même moyennant paiement, ce qui est vraiment gênant pour la réalisation des projets de la Municipalité.

Le Maire : Si vous êtes d'accord pour que les plans portent sur la totalité des terrains situés au Sud de la Ville de St-Denis, soit sur 1482 ha, nous pourrions peut-être demander à M. AUDRY d'envisager une réduction du prix proposé.

Je mets donc aux voix :

- 1°) le principe de l'établissement des plans ;
- 2°) la surface de 741 ha, ou de 1482 ha, en demandant cependant à M. AUDRY de réduire son prix.

Le Conseil, à l'unanimité, décide d'accepter la proposition du Cabinet AUDRY pour que les plans soient établis pour une superficie de 741 ha au prix de 1.450. F. l'hectare, soit au total une dépense de 1.074.450. F. CFA. qui sera imputée sur le budget primitif de 1965.